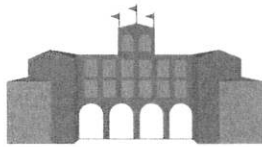


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS  
ENCLAVE DES PAPES

**COMMUNE DE VALREAS**

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Denis DUCIEL  
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [dst@mairie-valreas.fr](mailto:dst@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/CG

**DÉCISION N° 2024-01/18**

**MARCHÉ DE FOURNITURE DE LOGICIEL AUTODESK**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché public de fourniture de logiciel Autodesk pour la commune de Valréas ;

**CONSIDÉRANT** que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise INMAC WSTORE sise 125, avenue du Bois de La Pie à ROISSY- EN- FRANCE (95921) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise INMAC WSTORE (95921 Roissy-en-France) a fait une proposition intéressante et que l'offre de l'entreprise répond aux attentes de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont inscrits au budget ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure le marché de fourniture de logiciel Autodesk avec l'entreprise INMAC WSTORE sise 125, avenue du Bois de la Pie à ROISSY- EN- FRANCE (95921) pour une durée d'un an ;

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20240131-DEC\_2024\_01

**Article 2** : La dépense sera imputée à l'article 65811 du budget communal, pour un montant de 480 € HT soit 576 € TTC.

**Article 3** : Tout document afférent à ce marché public, dont le devis est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 31 janvier 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture, le 31 janv. 2024  
de la publication sur le site internet de la ville, le 31 janv. 2024

REÇU EN PREFECTURE  
le 31/01/2024  
Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20240131-DEC\_2024\_01